



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**MOBILITÉ DURABLE**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT  
D'UN PARKING DESSERVANT LA HALTE FERROVIAIRE D'HAISNES-LES-LA-BASSEE  
SUR LA COMMUNE DE DOUVRIN - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 POUR LES LOTS 1  
ET 2**

Vu la décision n°2021\_717, du 08 décembre 2021, par laquelle le Président a autorisé l'attribution et la signature d'un marché ayant pour objet l'aménagement d'un parking desservant la halte ferroviaire d'Haines-les-la-Bassée sur la commune de Douvrin selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : Société SATN sise à Lillers (62192) ZI du Rieux pour un montant de 381 563,30 € HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle n°1 + tranche optionnelle n°1) pour une durée de 5 mois pour la tranche ferme à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux hors période de préparation de 30 jours. Le délai d'exécution de la tranche optionnelle est d'un mois à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux
- Lot 2 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME sise à La Bassée (59480) 3, Zone Porte d'Estaires pour un montant de 58 713,90 € HT (offre de base + prestations supplémentaires éventuelle n°2) pour une durée de 5 mois pour la tranche ferme à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux, hors période de préparation de 30 jours.
- Lot 3 : Société CITEVERT sise à Liévin (62800), ZA des Alouettes pour un montant de 52 339,70 € HT pour une durée de 2 mois pour la tranche ferme à compter de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux hors période de préparation de 30 jours

Considérant que les lots 1 et 2 ont été notifiés le 16 décembre 2021,

Considérant que le lot 1 : Terrassement – Assainissement – Voirie – Signalisation – Tranchées communes – Génie civil Réseaux, attribué à la société SATN :

- Ordre de service (OS) n° 1 - période de préparation : à compter du 23/12/2021 (délai de 30 jours)
- OS n°2 – Démarrage travaux de la tranche ferme : à compter du 14/03/2022 (délai de 5 mois)
- OS n°3 – Arrêt travaux de la tranche ferme : à compter du 24/06/2022
- OS n°4 – Reprise travaux de la tranche ferme : à compter du 18/07/2022
- OS n°5 – Prix nouveaux
- OS n°6 – Prix nouveaux

Considérant que les travaux ont été achevés au 02 septembre 2022,

Considérant qu'en cours d'exécution et à la demande du maître d'ouvrage, de nouveaux produits ont été ajoutés au bordereau des prix unitaires (BPU), et qu'il convient de contractualiser ces modifications :

- Choix d'un modèle de potelet avec des caractéristiques différentes de celles prévues au marché : prix unitaire de 168 € HT (quantité réelle : 24)
- Choix d'un modèle de potelet PMR avec des caractéristiques différentes de celles prévues au marché : prix unitaire de 172,40 € HT (quantité réelle : 18)
- Pose d'un nouveau câble pour armoire IRVE comprenant :
  - le déraccordement de l'armoire de commande au prix 145,00 € l'unité. (quantité réelle : 1)
  - la pose de disjoncteur courbe C adapté au prix de 590,00 € l'unité. (quantité réelle : 3)

Considérant que la tranche optionnelle n'est pas affermée, le montant du marché estimé (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) est de 363 584,50 € HT,

Considérant que le montant du marché, fonction des quantités réelles, est porté à 364 330,00 € HT, soit une augmentation de 745,50 € HT par rapport au montant estimé du marché (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle) initialement fixé à 363 584,50 € HT (+0.205%).

Considérant que le lot 2 : Éclairage public – Réseau basse tension, attribué à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES :

- OS n°1 – Période de préparation : à compter du 23/12/2021 (délai de 30 jours)
- OS n°2 – Démarrage des travaux : à compter du 30/05/2022 (délai de 5 mois)
- OS n°3 – Prix nouveaux
- OS n°4 – Arrêt des travaux : à compter du 24/06/2022
- OS n°5 – Reprise des travaux : à compter du 18/07/2022
- OS n°6 – Arrêt des travaux : à compter du 09/09/2022
- OS n°7 – Prix nouveaux
- OS n°8 – Reprise des travaux : à compter du 16/01/2023

Considérant que les travaux ont été achevés au 27 février 2023,

Considérant qu'en cours d'exécution et à la demande du maître d'ouvrage, de nouveaux produits ont été ajoutés au bordereau des prix unitaires (BPU), il convient de contractualiser ces modifications,

- Prise en compte modification des ensembles d'éclairage :
  - 1 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre double hauteur 8 m, luminaires 16 et 24 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 2 742.60€ l'unité (quantité réelle : 9)
  - 2 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre simple hauteur 8 m, luminaires 48 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 2 614.40 € l'unité (quantité réelle : 2)
  - 3 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre simple hauteur 8 m, luminaires 16 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 2 578.80 € l'unité (quantité réelle : 3)
  - 4 : Fourniture et pose de candélabre y compris système de gestion – candélabre simple hauteur 4 m, luminaires 16 leds avec crosse Versus au lieu de Ando au prix de 1 471.50 € l'unité (quantité réelle : 2)
- Modification de l'installation IRVE comprenant :
  - 5A : Déraccordement de câbles au prix de 255.90 € l'unité (quantité réelle : 2).
  - 5B : Suppression de câbles au prix de 575.80 € le forfait (quantité réelle : 1).
  - 5C : Fourniture et pose de câbles 4x16 mm<sup>2</sup> au prix de 8.50 € le mètre linéaire (quantité réelle : 105).

Considérant que le montant du marché, fonction des quantités réelles, est porté à 60 694 € HT, soit une augmentation de 1 980,10 € HT par rapport au montant estimé du marché initialement fixé à 58 713,90 € HT (+3.37%).

Considérant ces évolutions, il convient de signer un avenant n°1 avec la société SATN pour le lot 1 et un avenant n°1et avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour le lot 2,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant n°1 pour le lot 1 et un avenant n°1 pour le lot 2 au marché ayant pour objet l'aménagement d'un parking desservant la halte ferroviaire d'Haisnes-les-la-Bassée sur la commune de Douvrin et de les signer selon les modalités suivantes :

- Lot 1 : Société SATN sise à Lillers (62192) ZI du Rieux pour un montant de + 745.50 € HT (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle n°1).

Le montant du marché (sans affermissement de la tranche optionnelle) initialement estimé à 363 584,50 € HT, est porté à 364 330,00 € HT, fonction des quantités réelles (+0.205%).

- Lot 2 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME sise à La Bassée (59480) 3, Zone Porte d'Estaires pour un montant de + 1 980.10 € HT. Le montant du marché initialement estimé à 58 713,90 € HT, est porté à 60 694 € HT, fonction des quantités réelles (+3.37%).

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 7 JUIL. 2023

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**CHRÉTIEN Bruno**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 7 JUIL. 2023

Et de la publication le : - 7 JUIL. 2023

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**CHRÉTIEN Bruno**